

Renforcer les synergies entre professionnels	Organiser des temps d'échange de pratiques entre acteurs sociaux, de la santé et éducatifs, monter des projets en commun Évaluer l'impact des actions et fluidifier les parcours des jeunes entre structures
Développer la collaboration avec les familles en s'appuyant sur les représentants de parents d'élèves comme acteurs ressources	Associer les parents à des groupes de travail multi-acteurs Consolider les dispositifs d'accompagnement à la scolarité des enfants (temps scolaires et périscolaires), en encourageant l'implication des parents : Dispositif CLAS, Programme de Réussite Educative etc... Poursuivre, développer et mailler les actions parentalité (en lien avec le SDSF) : développer des formes innovantes avec les parents favorisant leurs intégration et implication dans les projets, pour être cohérents avec leurs besoins : échanges d'expériences entre familles et professionnels, action de partage de compétences parentales, soutien entre pairs, implication des parents dans les écoles (espace d'accueil en milieu scolaire et périscolaire), passerelles écoles, petits déjeuners des familles dans les écoles, repas test des parents d'élèves au sein du restaurant municipal....

IV. Une méthodologie partagée

A. LES ACTEURS DU PEDT DE GRIGNY-SUR-RHÔNE

L'objectif du projet éducatif territorial (PEDT) est de mobiliser, en complémentarité avec le service public de l'éducation, toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.

Le PEDT 2026-2028 rassemblera l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation sur notre territoire :

- la collectivité,
- les services départementaux de l'Éducation nationale et les écoles,
- les accueils collectifs de mineurs,
- la caisse d'allocations Familiales,
- les associations de jeunesse et d'éducation populaire, sportives, ainsi que les associations de parents.

La coordinatrice du PEDT et la coordinatrice de la CTG seront garantes du bon maillage transversal entre les acteurs du PEDT.

B. INSTANCES DE DÉCISION ET DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre et le suivi du PEDT se feront à travers différentes instances :

Le COPIL Institutionnel : Le maire, les élus, CAF-Rhône, Education nationale, DGS, coordinatrice PEDT et coopératrice CTG, les services de la ville concernés ainsi que les représentants des partenaires. Ce comité de pilotage permettra d'élaborer, suivre la mise en œuvre et d'évaluer le PEDT. Il portera une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes.

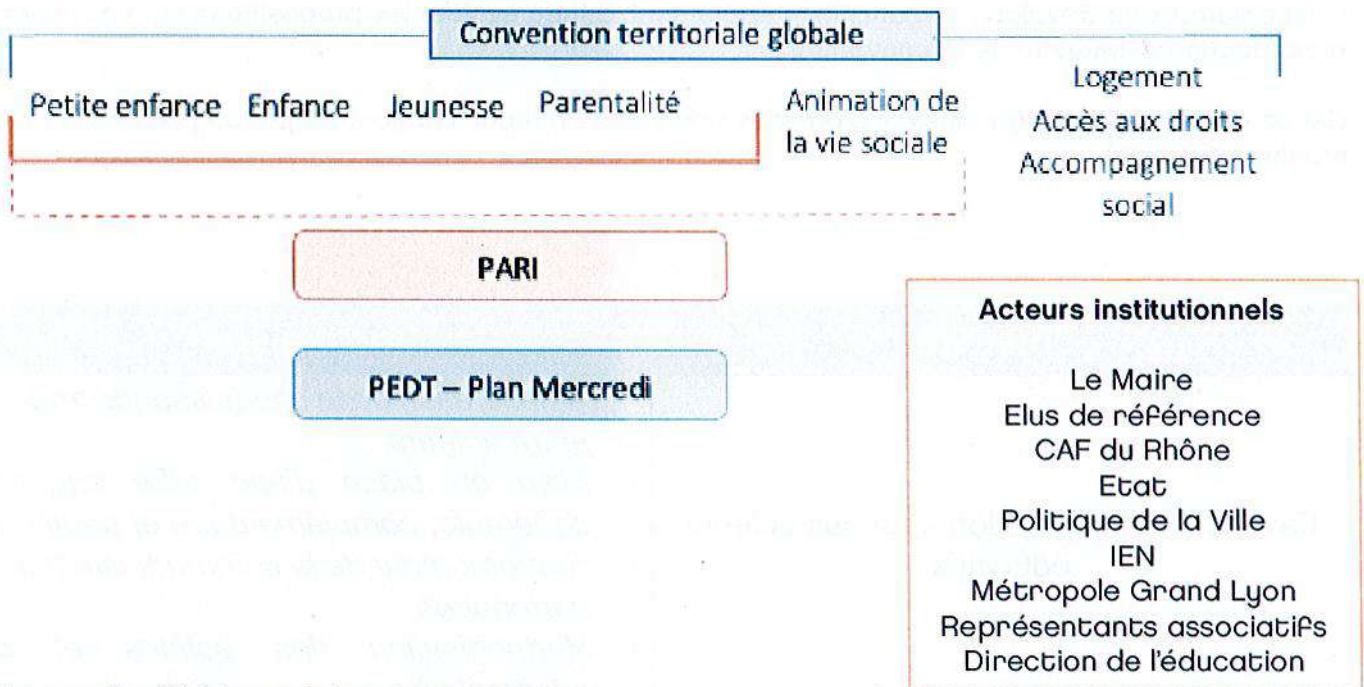
Il y aura également des **Comités technique / commissions partenariales**, qui sont sous la forme de groupes de travail PARI (PARI enfance, PARI jeunesse...), et permettront la réflexion, d'ajuster les techniques, d'échanger et de co-construire sur les projets en cours et à venir. Ils permettront également une meilleure interconnaissance des acteurs.

En fin de chaque année scolaire, un temps de bilan sera organisé. Celui-ci pourra être articulé avec le bilan de la **Convention Territoriale Globale (CTG)**, si cela s'avère pertinent.

Ce temps de restitution se déroulera en deux volets :

- Un **bilan institutionnel**, présenté lors du Comité de Pilotage (COPIL) ;
- Un **temps fort de valorisation** avec l'ensemble des partenaires, mettant en lumière des actions marquantes de l'année, associé à un temps d'échange autour d'une thématique éducative choisie.

C. SCHÉMA DE LA GOUVERNANCE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) ET PEDT GRIGNY-SUR-RHÔNE



Instances de décisions et de mise en œuvre

La mise en œuvre et le suivi de la CTG s'organisent à travers différentes instances :

Le Comité de Pilotage Institutionnel :

Le maire, les élus,

La CAF du Rhône,

La Déléguée de la Préfète,

Représentant de l'Education Nationale,

La coopératrice CTG, et les chargés de coopération

La politique de la Ville

Les services de la ville concernés ainsi que les représentants des partenaires.

Comités techniques / commissions partenariales qui sont sous la forme de groupes de travail PARI (PARI enfance, PARI jeunesse...) :

Voir annexe dénommée Architecture PARI

Opérateurs principaux

Politique de la Ville

PRE

Cité éducative

CCAS

Service Villes : Pôle éducation,

Service Petite Enfance

Médiathèque

Service enfance jeunesse

Service Culture

Service sport et vie associative...

CPTS

Promotion Santé

Addictions France

DITEP

Secteur associatif local

DEL_26_066

V. Modalités d'évaluation

Il est essentiel d'assurer un suivi régulier et une **évaluation continue** du Projet Éducatif De Territoire (PEDT), afin de vérifier l'atteinte des objectifs fixés et de permettre, si nécessaire, un **réajustement des actions et des méthodes** mises en œuvre.

Cette démarche d'évaluation contribue également à **faire évoluer les propositions** et à envisager la **reconduction éventuelle de la convention**.

Cette démarche engage plusieurs parties prenantes autour d'objectifs partagés, déclinés de la manière suivante :

Objectifs	Déclinaisons
Favoriser la coopération entre les acteurs éducatifs	• Amélioration de la connaissance mutuelle entre acteurs • Mise en place d'une offre éducative cohérente, complémentaire et pertinente • Renforcement de la communication entre partenaires • Harmonisation des actions et des interventions
Associer les enfants et les jeunes aux réflexions	• Identification de leurs besoins et attentes • Adaptation des réponses éducatives
Renforcer l'écoute et l'accompagnement des familles	• Reconnaissance de leur rôle éducatif • Ajustement de l'offre en fonction de leurs besoins
Impliquer les acteurs dans la mise en œuvre du PEDT	• Appropriation du PEDT par l'ensemble des partenaires • Partage d'objectifs éducatifs communs
Garantir la cohérence de l'offre avec les besoins exprimés	• Prise en compte des besoins des enfants et des jeunes • Adaptation continue de l'offre éducative

- Plusieurs outils et démarches seront mobilisés pour évaluer l'avancement du PEDT :
- **Questionnaires et recueils de retours** (enFants, Familles, partenaires)
- **Groupes de travail, retours de terrain et échanges en comités techniques**
- **Tableau de bord de suivi**, avec des **indicateurs communs**
- **Observations de terrain**, qualitatives et quantitatives

S²LOW

ANNEXES

Annexe 1 : Architecture PARI (Parcours d'Accompagnement d'Initiatives)

Thématiques du PARI

Parcours d'Accompagnement de Réussite et d'Initiatives

VILLE DE GRIGNY



COMMISSION MUNICIPALE DE PILOTAGE PARI

Rue : Aster 000, Irène DAPPE, Isabelle GAUTILLIER, Théo VIGNON
Services : Urbains et solidaires, enfance jeunesse, éducation et coopération CTG

CADRE CONTRACTUEL

Convention Territoriale Globale (CTG), Projet Éducatif de Territoire (PET) - Outils Éducatifs - Villes Vie Vacances - Contrat Local de Santé Mentale (CLSM) - Politique de la Ville.

BUREAU MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL

Annexe 2 : Organisation temps périscolaire et extrascolaire

écoles maternelles

	Lundi périscolaire	Mardi périscolaire	Mercredi extra scolaire	Jeudi périscolaire	Vendredi périscolaire	VACANCES extra scolaire
7h30 8h15	Accueil matin	Accueil matin		Accueil matin	Accueil matin	
11h45 13h45	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Centre Social & Culturel 7h30 / 18h	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Centre Social & Culturel 7h30 / 18h
16h30 18h	Ateliers du soir Temps libre animé Parcours "PARI"	Ateliers du soir Temps libre animé Parcours "PARI"		Ateliers du soir Temps libre animé Parcours "PARI"	Ateliers du soir Temps libre animé Parcours "PARI"	

écoles élémentaires

	Lundi périscolaire	Mardi périscolaire	Mercredi extra scolaire	Jeudi périscolaire	Vendredi périscolaire	VACANCES extra scolaire
7h30 8h15	Accueil matin	Accueil matin		Accueil matin	Accueil matin	
12h 14h*	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Centre Social & Culturel 7h30 / 18h	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Centre Social & Culturel 7h30 / 18h
16h30 18h	Ateliers du soir Temps libre animé étude Parcours "PARI"	Ateliers du soir Temps libre animé étude Parcours "PARI"		Ateliers du soir Temps libre animé étude Parcours "PARI"	Ateliers du soir Temps libre animé étude Parcours "PARI"	

* Irène Joliot Curie 11h50 / 13h50



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Rhône



CONVENTION

CHARTRE QUALITÉ PLAN MERCREDI

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.227-4 et R.227-1 ;

Considérant la convention du 3 juillet 2026 relative au Projet Educatif Territorial (PEDT) conclue en application des articles L.551-1 et R.551-13 du Code de l'Education et incluant notamment des activités périscolaires le mercredi ;

Considérant le projet éducatif et pédagogiques mentionnés aux articles R.227-23 à 25 des accueils de loisirs périscolaires de la collectivité ;

- Le Maire de la commune de Grigny-sur-Rhône, dont le siège se situe au 3, avenue Jean Estragnat à Grigny Sur Rhône (69520),
- Le Préfet du Rhône,
- L'Inspecteur Académique, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Rhône, agissant sur délégation du recteur d'académie,
- la Directrice adjointe en charge des politiques sociales et territoriales de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône,

Convienent ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les obligations propres à chacune des parties pour œuvrer localement à la mise en place de la charte qualité du Plan Mercredi.

Cette charte qualité Plan Mercredi organise l'accueil du mercredi autour de 4 axes :

- veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
- assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;
- inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants;
- proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).